

45

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. LENFANT

50040

11 - Mobilités

Infrastructures de mobilité - Acquisitions foncières

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Les propriétaires ci-dessous désignés ont accepté le montant des indemnités (proposé sur la base du prix fixé par la direction de l'immobilier de l'Etat, si assujetti dans le cadre réglementaire) auxquelles ils pouvaient prétendre pour les terrains dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des travaux d'infrastructures de mobilité ainsi que les indemnités pour dommages de travaux publics.

Le prix des cessions par le Département est conforme au prix fixé par la direction immobilière de l'Etat.

I - MOBILITES 2025

RD 34 – Rectification de virages Le Puits Hery – Domagné – commune de Domagné (AGA)

Numéro d'affectation : 25 164 Numéro de l'AP ROGTI002 Millésime 2020 :

Acquisition : SNCF Réseau

Superficie : 7 923 m²

Montant de l'indemnité : 6 179,94 euros

II- DOMMAGES DE TRAVAUX PUBLICS

La dépense dont l'énumération suit sera imputée sur les crédits du budget départemental spécialement réservés sur le chapitre 23 – Fonction 843 – Article 2315.7

RD 34 – Rectification de virages Le Puits Hery – Domagné

LATORRE Brigitte

Montant de l'indemnité : 1 694,40 euros

Il s'agit de l'indemnisation des fournitures et de la pose d'une clôture et d'un portail à la nouvelle limite de propriété selon devis de LEROY MERLIN ayant son siège à Chantepie et du remplacement de végétaux selon devis de la SCEA Merel Horticulture implanté à Vern sur Seiche.

L'ensemble des accords entraîne une dépense totale de 7 874,34 euros se répartissant comme suit :

- Acquisition : 6 179,94 euros ;
- Dommage de travaux publics : 1 694,40 euros.

Décide :

- d'accepter le prix fixé pour l'acquisition ci-dessus, et d'autoriser la Première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer l'acte administratif correspondant et d'autoriser le Président à procéder à leur paiement ;

- d'accepter l'indemnité fixée pour les dommages de travaux publics énumérés ci-dessus ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et à procéder à leur paiement.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242738

Pour extrait conforme